



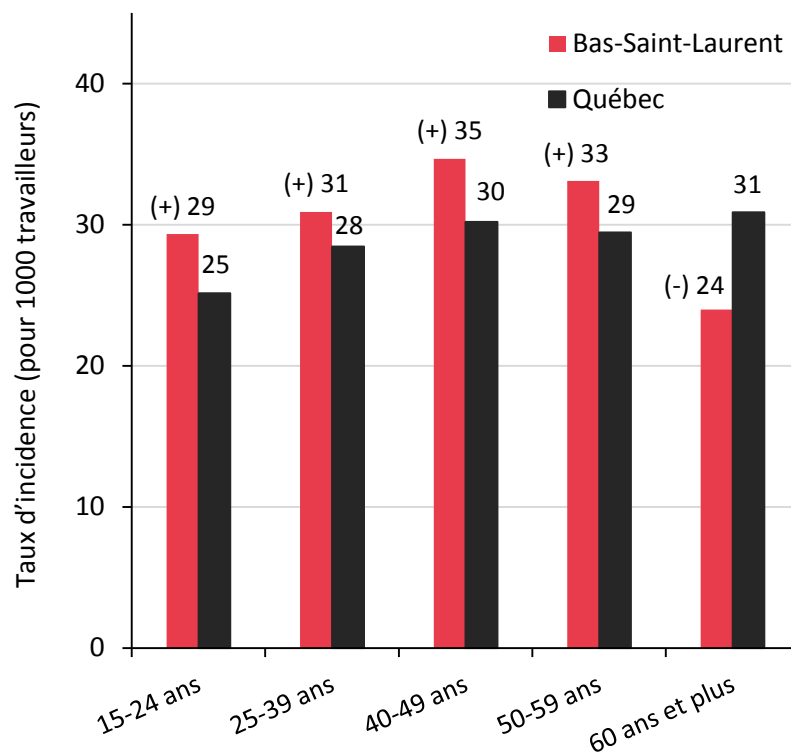
En quelques mots

- «La santé au travail fait référence aux conditions pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs ainsi qu'aux facteurs de risque auxquels ils sont exposés dans le cadre de leur emploi et qui sont susceptibles d'entraîner des effets néfastes sur leur santé physique et mentale» (ISQ, 2015).
- La présente fiche fera uniquement état de la santé physique des travailleurs.

Qui est touché par les lésions professionnelles?

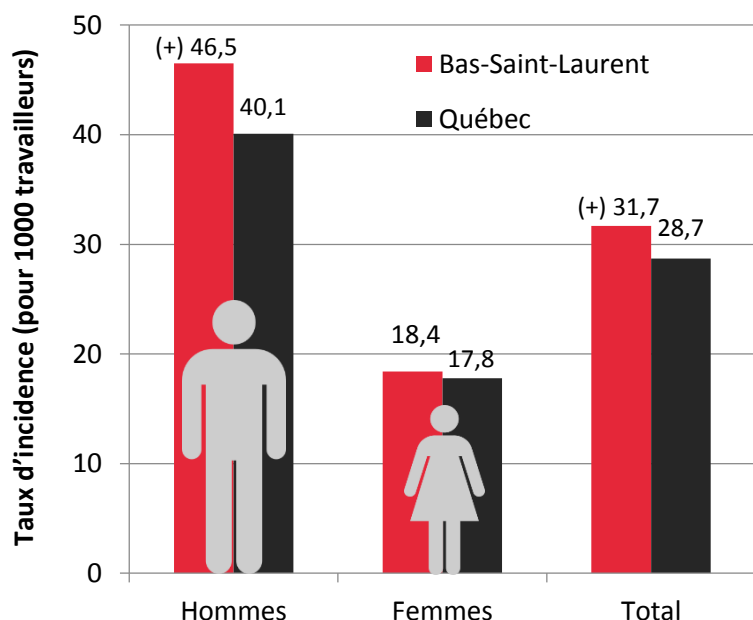
- Selon la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en 2011, le taux d'incidence des lésions professionnelles :
 - est plus élevé au Bas-Saint-Laurent que dans l'ensemble du Québec (Graphique 1);
 - est plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans la région (Graphique 1);
 - atteint son plus haut niveau chez les Bas-Laurentiens de 40 à 49 ans (Graphique 2).

Graphique 2
Taux d'incidence des lésions professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST selon le groupe d'âge, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2011



Note:
(+) (-) Valeur significativement supérieure ou inférieure à celle du Québec, au seuil de 5 %.
Source : CNESST, Fichier des lésions professionnelles, 2011.

Graphique 1
Taux d'incidence des lésions professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST selon le sexe, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2011



Note:
(+) Valeur significativement supérieure à celle de l'ensemble du Québec, au seuil de 5 %.
Source : CNESST, Fichier des lésions professionnelles, 2011.

En 2011, 40 % des lésions professionnelles déclarées et acceptées par la CNESST étaient liées à une blessure traumatique.



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent



Qu'est-ce que l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) considère comme une contrainte physique ?

- Effectuer des mouvements répétitifs;
- fournir des efforts physiques en utilisant des outils, des machines ou de l'équipement;
- manipuler sans aide des charges lourdes;
- subir des vibrations dans les mains et les bras;
- subir des vibrations dans tout le corps;
- travailler debout tout le temps ou le 3/4 du temps;
- ne pas pouvoir s'asseoir à sa guise.

Plus d'hommes exposés à des contraintes physiques au travail



16 %

des femmes

Bas-Laurentiennes sont exposées à un niveau élevé de contraintes physiques au travail

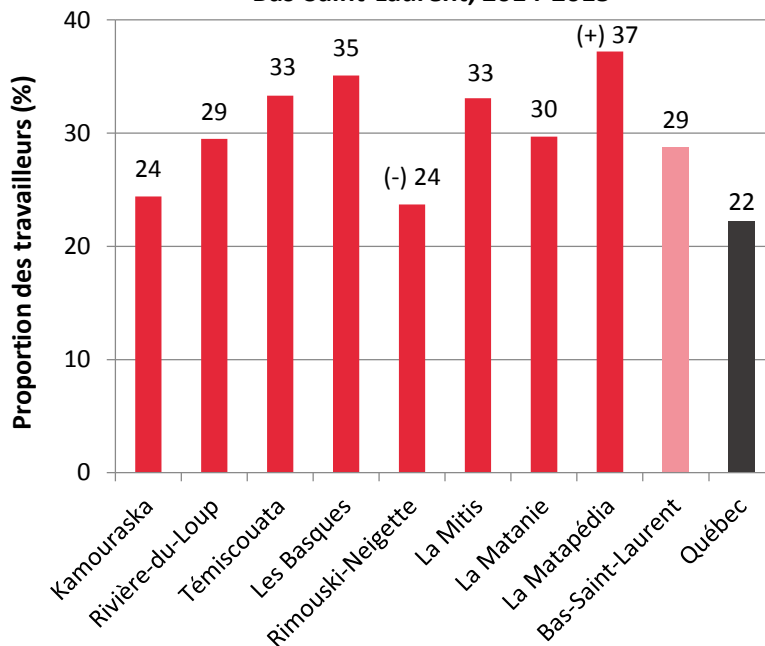


40 %

des hommes

Bas-Laurentiens sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques au travail

Graphique 3
Proportion des travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques au travail par MRC du Bas-Saint-Laurent, 2014-2015



Note:

(-) (+) Valeur significativement inférieure ou supérieure à celle de l'ensemble du Québec, au seuil de 5 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, EQSP, 2014-2015.

Des réalités locales différentes

- La MRC de Rimouski-Neigette (**23,7 %**) et la MRC de la Matapédia (**37,2 %**) se distinguent du reste de la région (**28,8 %**) par leurs proportions de travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques (Graphique 3).

L'exposition aux contraintes physiques varie avec l'âge

- Au Bas-Saint-Laurent, la proportion de travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques est différente selon les groupes d'âge :
 - elle est de **24 %** des travailleurs âgés de 15 à 24 ans;
 - elle est de **32 %** chez ceux âgés de 25 à 39 ans;
 - elle est de **35 %** chez ceux âgés de 40 à 49 ans;
 - elle est de **28 %** chez ceux âgés de 50 à 59 ans;
 - enfin, chez les travailleurs âgés de plus de 60 ans, elle est de **16 %**.